



## COMMUNIQUÉ

Montreuil, le 15 octobre 2024

## PRIVATISATION TRANSDEV

## TRANSDEV : CONCURRENCE OU PRIVATISATION ?

**Transdev, actuellement détenue majoritairement par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), pourrait faire l'objet d'une privatisation avec la cession d'une grande partie du capital détenu actuellement par l'État via la CDC.**

La loi ferroviaire de 2018 a entériné l'ouverture à la concurrence des services voyageurs. De nombreux lots ont déjà fait l'objet d'appels d'offres mais rares sont les opérateurs qui se sont positionnés, hormis un « acteur public » : Transdev, vraisemblablement pressé par l'État de rendre la concurrence effective dans le sillage de l'adoption de sa réforme. Transdev a remporté deux lots (Marseille-Nice et Nancy-Contrexéville).

Après avoir organisé la concurrence entre des acteurs publics, c'est une nouvelle étape qui est franchie avec la probable privatisation de Transdev, qui serait, à brève échéance, détenue par des capitaux majoritairement privés.

Dans le même temps, la SNCF déroule sa stratégie des filiales dédiées pour le trafic voyageurs, tout comme elle l'envisage dans le cadre de son plan de discontinuité de Fret SNCF avec la filialisation de l'activité.

**Comme le réaffirme la CGT des cheminots, l'ouverture à la concurrence, c'est donc avant tout un processus de privatisation !**

Par ailleurs, le nouveau ministre des transports s'apprête à annoncer un plan « cars express », jugé moins coûteux, voire « moins polluant », que les lignes ferroviaires. Ce faisant, il apporte sur un plateau un « plan d'affaires » taillé sur mesure pour les opérateurs de transports routiers de voyageurs, dont Transdev est l'un des acteurs majeurs.

Les recettes qui ont été appliquées aux bus franciliens de la grande couronne, avec l'ouverture à la concurrence de 46 lots, sont les mêmes que celles envisagées pour le ferroviaire : un dumping social généralisé, qui est le seul véritable carburant de la concurrence, avec un abaissement généralisé des droits et garanties des salariés.

La mise en concurrence de grands groupes publics, qu'il s'agisse de Transdev ou de Keolis, ou encore de la RATP et évidemment de la SNCF, pourrait être la première étape d'un désengagement progressif de l'État au profit des seules logiques du marché, et donc de la sphère financière privée.

La Fédération CGT des cheminots continuera donc à s'opposer à la concurrence aussi bien au Fret que pour les services voyageurs, et travaillera à imposer, par le rapport de forces, une autre vision du transport collectif dont la Nation et les salariés des entreprises concernées ont besoin.

**NOUS AVONS UNE IDÉE RÉVOLUTIONNAIRE :  
LE SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE RÉUNIFIÉ  
DANS UNE ENTREPRISE UNIQUE : LA SNCF !**

**pass**  
*cheminot·es*

CONTRACTUEL·LES, STATUTAIRES  
DE TOUS LES MÉTIERS  
DE TOUTES LES ENTREPRISES

TOUTES ET TOUS CHEMINOT·ES !  
*je suis pour, j'adhère !*

QR code linking to the membership website